



République Fédérale du Liban

Confidentiel - ITTIHADIYOUN

UNE NOUVELLE
CONSTITUTION POUR UN
LIBAN UNI



FÉDÉRALISME
ITTIHADIYOUN



LE CONCEPT DU FÉDÉRALISME





LES VARIANTES DE LA DÉCENTRALISATION

Ce que certains prétendent qu'est le Fédéralisme

Notre Proposition

Décentralisation

Nous Sommes Ici

<i>form of government:</i>	many small separate states	international organisation	confederalism	federalism	devolution	decentralisation	one large unitary state	
<i>political system:</i>	many small separate states	international organisation	confederation of states	federal union of states	federal state	devolved government within a unitary state	decentralisation within a unitary state	one large unitary state



Partition = Ségrégation des Personnes

تعريب كلمة فدرالية = الاتحاد

Fédéralisme = Ségrégation du Pouvoir





DÉCENTRALISATION: LES MODÈLES

CONFÉDÉRALISME

- MODÈLE HORIZONTAL: ASSOCIATION D'ÉTATS SOUVERAINS UNITAIRES QUI PARTAGENT CERTAINES ACTIVITÉS
- COMMONWEALTH / UNION EUROPÉENNE / SYRIE-LIBAN..!

DÉCENTRALISATION ET RÉGIONALISME

- TRANSFERT DE CERTAINS POUVOIRS DE L'ÉTAT CENTRAL VERS LES RÉGIONS
- FRANCE / ITALIE / UK..

FÉDÉRALISME ASCENDANT (PAR AGRÉGATION)

- UNION DE PLUSIEURS ÉTATS/RÉGIONS AU SEIN D'UN MÊME ÉTAT FÉDÉRAL
- USA / SUISSE / ALLEMAGNE / AUSTRALIE..

FÉDÉRALISME DESCENDANT (PAR DÉSAGRÉGATION)

- SCISSION D'UN ÉTAT UNITAIRE EN PLUSIEURS ENTITÉS FÉDÉRÉES
- INDE / BELGIQUE / ESPAGNE..





LE FÉDÉRALISME: 3 DÉCLINAISONS

FÉDÉRALISME GÉOGRAPHIQUE OU TERRITORIAL

- LA DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES DÉTERMINE LES PARTICULARITÉS D'UNE PROVINCE OU D'UN CANTON
- EN PARTICULIER AUX GRANDS PAYS PLUTÔT MONO-CULTURELS
- USA / CANADA / AUSTRALIE

FÉDÉRALISME COMMUNAUTAIRE OU ETHNOGRAPHIQUE

- DES LOIS SPÉCIFIQUES SONT APPLIQUÉES AUX GROUPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ESSENTIELLEMENT DÉFINIS PAR L'ORIGINE ETHNIQUE, CULTURELLE ET/OU RELIGIEUSE INDÉPENDamment DE LA RÉSIDENCE DES PERSONNES APPARTENANT A CES COMMUNAUTÉS.
- SYSTÈME DU « MILLIYET » OTTOMAN (MILLET = NATION = قوم)

FÉDÉRALISME ETHNO-GÉOGRAPHIQUE

- DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE BASÉE SUR L'APPARTENANCE ETHNO-CULTURELLE DE CHAQUE GROUPE.
- SUISSE / BELGIQUE / ALLEMAGNE





PLUS DE 40% DE LA POPULATION MONDIALE VIT DANS 28 PAYS À RÉGIME FÉDÉRAL

CRÉATION	PAYS
1776	ÉTATS-UNIS
1824	MEXIQUE
1848	SUISSE
1853	ARGENTINE
1863	VENEZUELA
1867	CANADA
1889	BRÉSIL
1901	AUSTRALIE
1920	AUTRICHE
1949	ALLEMAGNE
1950	INDE
1956	PAKISTAN
1956	SOUDAN
1963	MALAISIE

CRÉATION	PAYS
1963	NIGERIA
1970	BELGIQUE
1971	ÉMIRATS ARABES UNIS
1975	COMORES
1979	ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE
1983	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIÉVÈS
1991	RUSSIE
1994	PALAOS
1995	BOSNIE-HERZÉGOVINE
1995	ÉTHIOPIE
2005	IRAK
2008	NÉPAL
2011	SOUDAN DU SUD
2012	SOMALIE

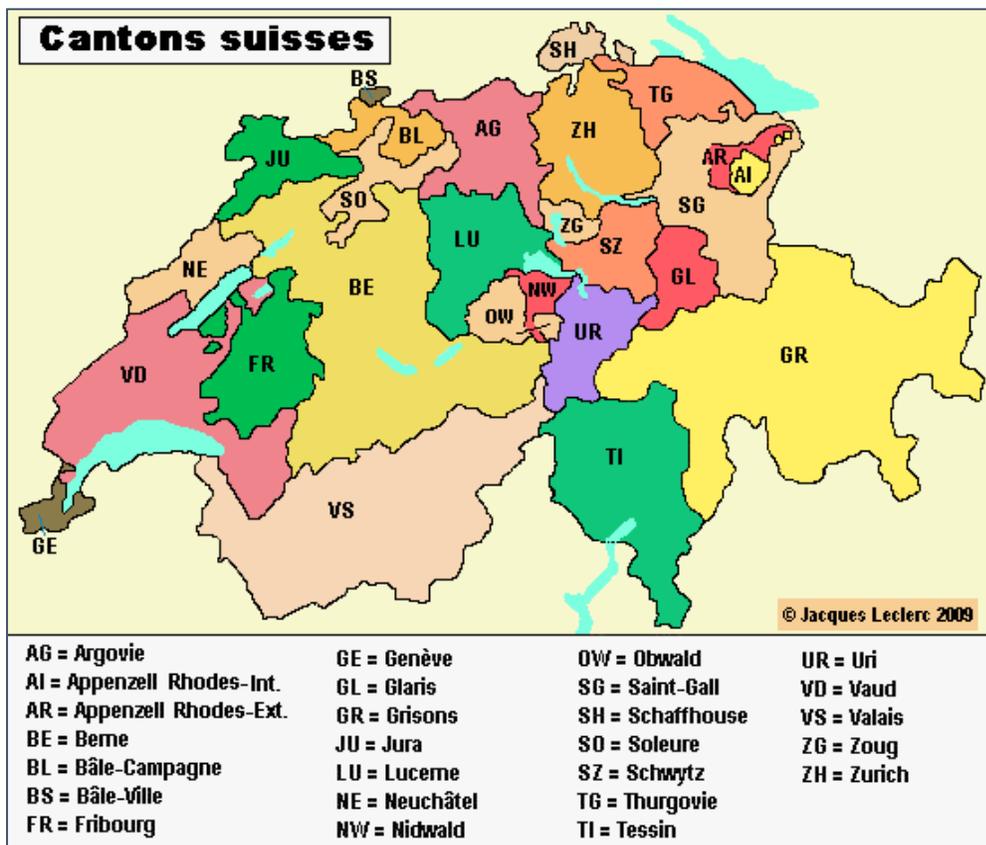




LE CAS SUISSE



LA SUISSE: RÉFÉRENCE POUR LE LIBAN



POPULATION: 8.5 MILLION

26 CANTONS
LE PLUS GRAND: 1.5 MILLION D'HABITANTS
LE PLUS PETIT: 16,000 HABITANTS

3 IDENTITÉS RELIGIEUSES

4 LANGUES OFFICIELLES

DEUXIÈME PIB/HABITANT AU MONDE

DEUXIÈME PLUS HAUTE ESPERANCE DE VIE

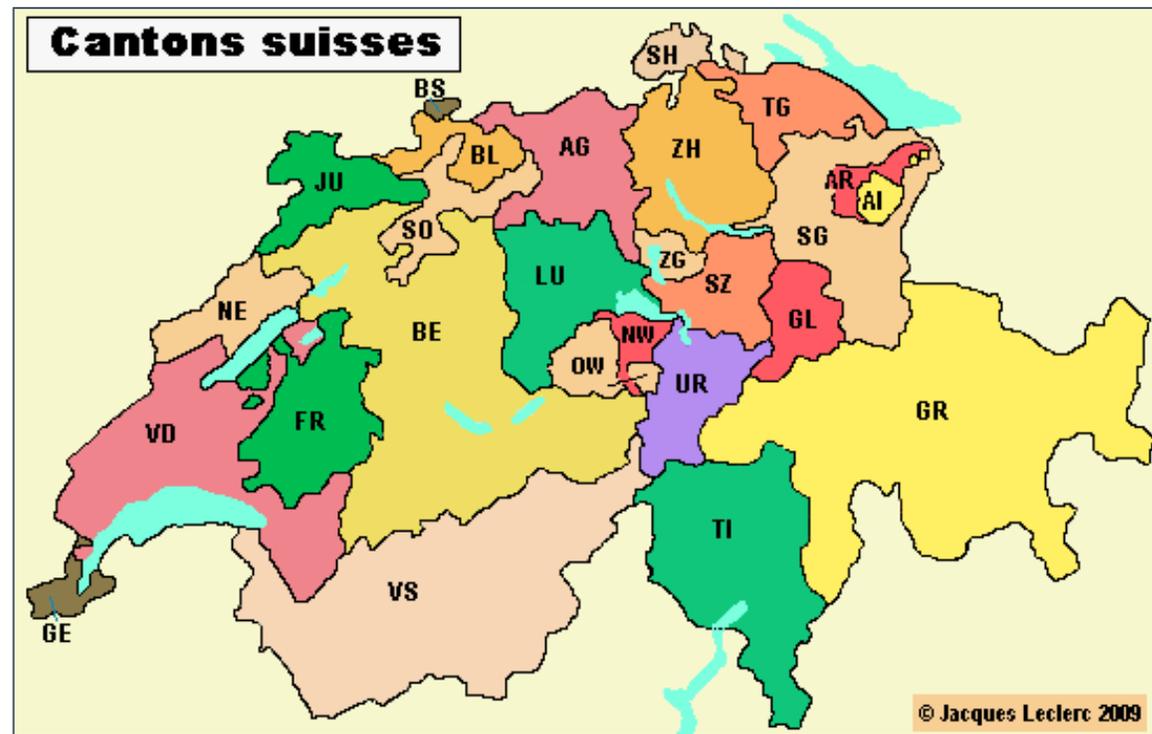
UN DES DIX PAYS LES MOINS CORROMPUS

PREMIER EN COMPÉTITIVITÉ ECONOMIQUE



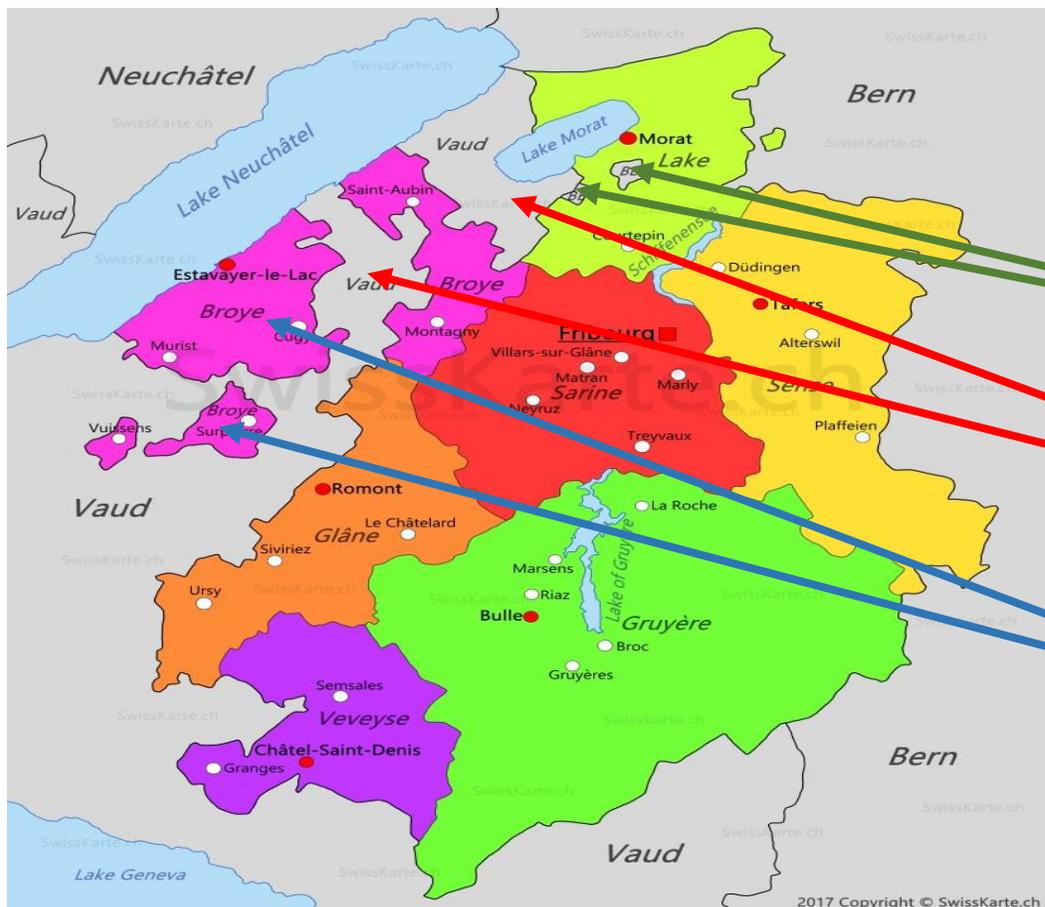
RICHESSSE ET CONVERGENCE

Canton	GDP in \$	population	GDP/capita
Basel-City	30,470,000,000	195,783	155,631
Zug	16,034,000,000	127,612	125,646
Geneva	41,921,000,000	504,031	83,171
Zurich	121,223,000,000	1,538,848	78,775
Neuchâtel	13,080,000,000	176,467	74,122
Schaffhausen	5,900,000,000	82,337	71,657
Ticino	24,162,000,000	351,471	68,745
Berne	66,337,000,000	1,039,101	63,841
St. Gallen	31,181,000,000	510,670	61,059
Nidwalden	2,584,000,000	43,076	59,987
Graubünden	11,881,000,000	198,988	59,707
Basel-Country	17,243,000,000	289,404	59,581
Glarus	2,342,000,000	40,582	57,710
Vaud	45,534,000,000	804,861	56,574
Obwalden	2,127,000,000	37,924	56,086
Lucerne	22,874,000,000	413,048	55,379
Solothurn	15,001,000,000	275,177	54,514
Jura	3,922,000,000	73,563	53,315
Appenzell Innerrhoden	838,000,000	16,127	51,963
Aargau	35,247,000,000	685,642	51,407
Schwyz	8,003,000,000	160,457	49,876
Thurgau	13,876,000,000	279,493	49,647
Fribourg	15,792,000,000	321,717	49,087
Appenzell Ausserrhoden	2,615,000,000	55,432	47,175
Valais	15,597,000,000	345,394	45,157
Uri	1,610,000,000	36,694	43,876





EXEMPLES DE ZONES ENCLAVÉES: VAUD – FRIBOURG - BERNE



Municipalités dans le Canton de Fribourg affiliées au Canton de Berne

Municipalités dans le Canton de Fribourg affiliées au Canton de Vaud

Municipalités dans le Canton de Vaud affiliées au Canton de Fribourg

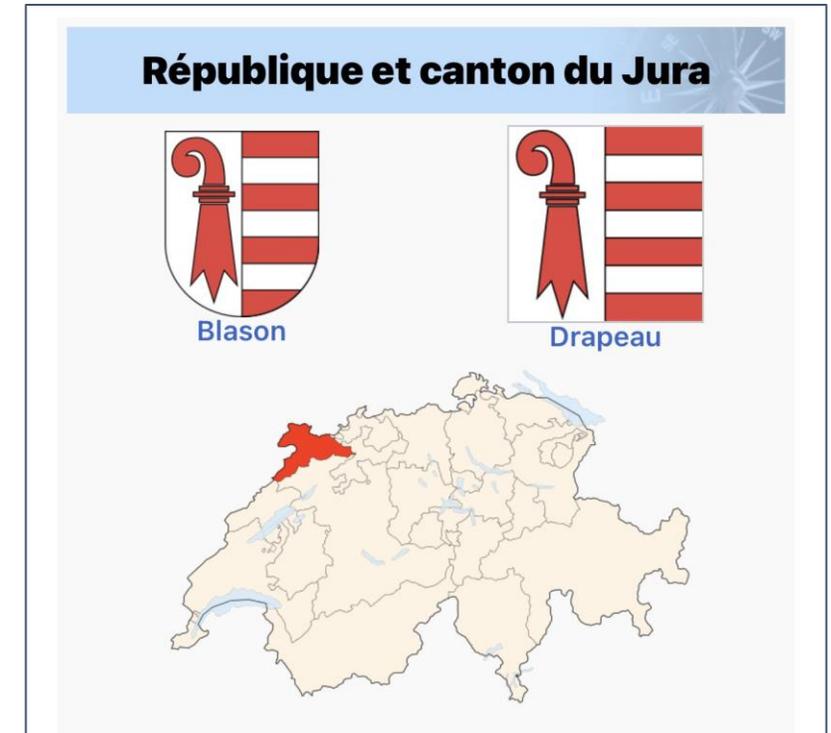


ÉTABLISSEMENT DU JURA NORD

LE CANTON DU JURA RÉALISE SA
SÉCESSION DE BERNE EN 1979

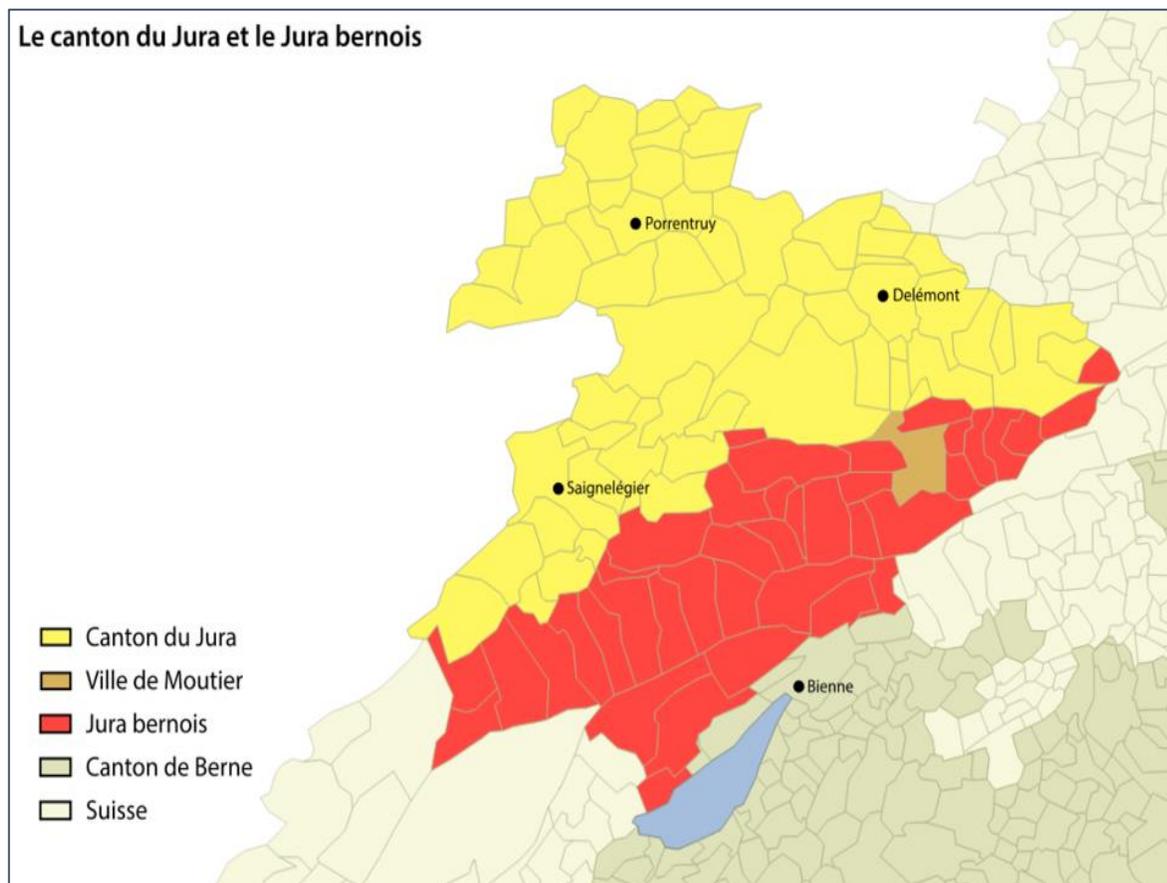
SÉPARATION DE LA PARTIE CATHOLIQUE DU
CANTON DE BERNE, ALORS QUE LA PARTIE
FRANCOPHONE PROTESTANTE DÉCIDE DE
RESTER BERNOISE

LES CATHOLIQUES GERMANIQUES ONT
VOTÉ AVEC LES CATHOLIQUES
FRANCOPHONES POUR SE SÉPARER DU
CANTON DE BERNE (GERMANIQUE
PROTESTANT)





MOUTIER SE REJOINT AU JURA EN 2021



MOUTIER, UNE VILLE CATHOLIQUE, A VOTÉ EN 2021 POUR SE SÉPARER DU CANTON DE BERNE (MAJORITÉ PROTESTANTE) ET DE SE JOINDER AU CANTON DU JURA (MAJORITÉ CATHOLIQUE).





LE CAS POUR LE LIBAN



APERÇU HISTORIQUE DES CONSTITUTIONS

CONSTITUTIONS

1843: FÉDÉRATION GÉOGRAPHIQUE
(QAIMMAQAMIYATAYN)

1864: FÉDÉRATION ETHNO-
GÉOGRAPHIQUE (*RÈGLEMENT
ORGANIQUE*)

1926: CENTRALISÉ PRÉSIDENTIEL

1943: CENTRALISÉ PRÉSIDENTIEL

1989: CENTRALISÉ PARLEMENTAIRE
LIBAN A 4 ROMANS NATIONAUX

CONSTITUTION 1843

LIBAN: FÉDÉRATION DE 2 RÉGIONS
SYSTÈME: FÉDÉRATION GÉOGRAPHIQUE
RÉSULTAT: MASSACRES DE 1860

CONSTITUTION 1864

LIBAN: FÉDÉRATION DE 4 NATIONS
SYSTÈME: FÉDÉRATION ETHNO-GÉOGRAPHIQUE
MILLET = NATION
RÉSULTAT: 50 ANS LES PLUS PROSPÈRES DANS L'HISTOIRE DU
LIBAN

CONSTITUTION 1926 – 1943 - 1989

LIBAN: UNE NOUVELLE NATION
SYSTÈME CENTRALISÉ: PRÉSIDENTIEL PUIS PARLEMENTAIRE
MILLET = SECTE
RÉSULTAT: 100 ANS DE CRISES, GUERRES ET DESTRUCTION DE
RICHESSE





CONSTRUCTION GÉOGRAPHIQUE CANTONALE

UN SEUL ÉTAT FÉDÉRAL QUI COUVRE 10,452 KM²

CINQ CANTONS COMPOSÉS PAR AGRÉGATION DE MUNICIPALITÉS SUR BASE DE CITOYENNETÉ CANTONALE DOMINANTE

- MONT LIBAN (CHRÉTIEN)
- JABAL AMEL/BAALBEK (CHIITE)
- JABAL DRUZE (DRUZE)
- SAHEL/AKKAR (SUNNITE)
- SÉCULAIRE (CAPITALE FÉDÉRALE)

1633 MUNICIPALITÉS

- 781 CHRÉTIENS, 353 CHIITES, 272 SUNNITES, 126 DRUZES, 101 SANS MAJORITÉ

LA CAPITALE BEYROUTH

- SE LIMITE AU CENTRE VILLE ET RELÈVE DU POUVOIR FÉDÉRAL ET NON D'UN CANTON
- LE CANTON SÉCULAIRE SERA BASÉ DANS LA CAPITALE FÉDÉRALE
- LES 12 QUARTIERS DE BEYROUTH SERONT AFFILIÉS AUX QUATRE CANTONS

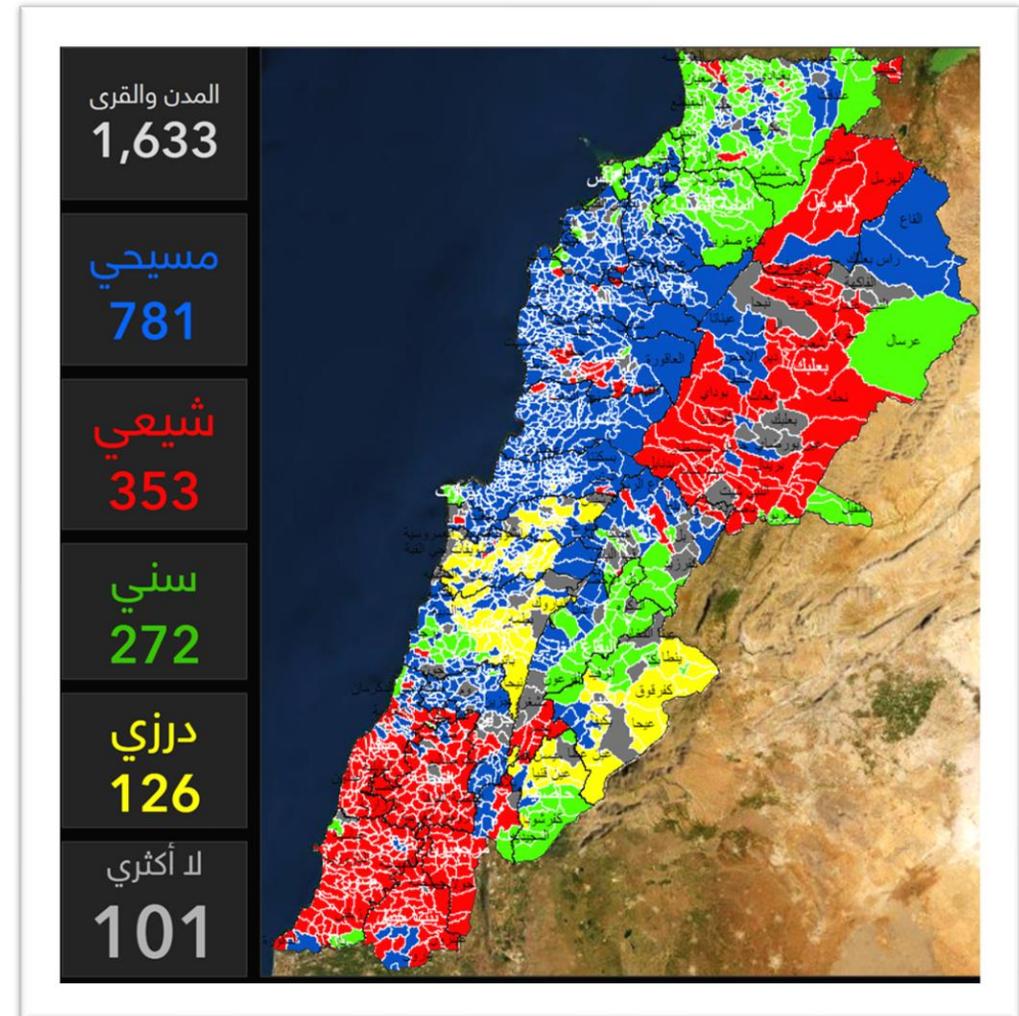


CONSTRUCTION GÉOGRAPHIQUE CANTONALE

QUATRE CANTONS (DRUZE, CHIITE, SUNNI, CHRÉTIEN) PLUS UN CANTON SÉCULAIRE

UNE MUNICIPALITÉ EST ATTRIBUÉE À UN CANTON DÉTERMINÉ LORSQUE :

- 67% OU PLUS DE SES RÉSIDENTS APPARTIENNENT À UNE AFFILIATION CULTURELLE SPÉCIFIQUE; OU
- 51% OU PLUS DE SES RÉSIDENTS APPARTIENNENT À UNE AFFILIATION CULTURELLE SPÉCIFIQUE MAIS LE DEUXIÈME GROUPE CULTUREL NE REPRÉSENTE PAS PLUS DE 30% DE SES RÉSIDENTS.





CONSTRUIRE LE LIBAN FÉDÉRAL 1/4

- LE LIBAN EST L'AGRÉGATION DE QUATRE, OU PLUS, DIVERS « RÉCITS NATIONAUX » (« ROMANS NATIONAUX »), PROVENANT DE QUATRE GRANDS « GROUPE CULTURELS » DISTINCTS (« GROUPE ETHNOCULTUREL » OU « IDENTITÉ » OU « COMMUNAUTÉ »).
- LES QUATRE GROUPE SONT LES SUNNITES, LES CHIITES, LES DRUZES ET LES CHRÉTIENS QUI ONT VÉCU CÔTE À CÔTE SUR LA TERRE QU'EST LA RÉPUBLIQUE DU LIBAN.
- CHAQUE GROUPE A APPORTÉ SA PROPRE HISTOIRE, SES RÉFÉRENCES, SES HABITUDES, SA CULTURE ET SES CROYANCES RELIGIEUSES POUR DÉVELOPPER LA RICHESSE DE L'IDENTITÉ LIBANAISE.
- CHAQUE GROUPE SERA AFFILIÉ À UN CANTON SUR LA BASE DE SON RÉCIT NATIONAL.
- UN CINQUIÈME GROUPE, LE GROUPE SÉCULIER, A FAIT SON APPARITION CES DERNIERS TEMPS ; D'OÙ LA CRÉATION D'UN CINQUIÈME CANTON « LAÏC » QUI SERA SITUÉ DANS LA CAPITALE FÉDÉRALE, LE CENTRE-VILLE DE BEYROUTH.





CONSTRUIRE LE LIBAN FÉDÉRAL 2/4

- IL EXISTE 1,633 MUNICIPALITÉS QUI SERONT RÉPARTIES SUR CINQ CANTONS (CHIITE, SUNNITE, DRUZE, CHRÉTIENNE, SÉCULAIRE)
- UNE MUNICIPALITÉ EST ATTRIBUÉE À UN CANTON DÉTERMINÉ LORSQUE :
 - 67% OU PLUS DE SES RÉSIDENTS APPARTIENNENT À UNE AFFILIATION CULTURELLE SPÉCIFIQUE; OU
 - 51% OU PLUS DE SES RÉSIDENTS APPARTIENNENT À UNE AFFILIATION CULTURELLE SPÉCIFIQUE MAIS LE DEUXIÈME GROUPE CULTUREL NE REPRÉSENTE PAS PLUS DE 30% DE SES RÉSIDENTS.
- TOUT(E) LIBANAIS(E) PAIERA SES IMPÔTS, ET VOTERA POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, DANS LA MUNICIPALITÉ OÙ IL/ELLE RÉSIDE.





CONSTRUIRE LE LIBAN FÉDÉRAL 3/4

- LES CITOYENS APPARTIENNENT À UN CANTON SUR LA BASE DE LEUR APPARTENANCE CULTURELLE/ETHNIQUE/RELIGIEUSE INDÉPENDAMMENT DE L'ENDROIT OÙ ILS VIVENT.
 - UN LIBANAIS CHIITE VIVANT À JOUNIEH (UNE MUNICIPALITÉ DÉPENDANT DU CANTON CHRÉTIEN) SERA AFFILIÉ AU CANTON CHIITE.
 - UN LIBANAIS CHIITE VIVANT À LASSA (UNE MUNICIPALITÉ DÉPENDANT DU CANTON CHIITE) SERA ÉGALEMENT AFFILIÉ AU CANTON CHIITE ET IL EN VA DE MÊME POUR UN LIBANAIS CHRÉTIEN VIVANT À RMEICH (SUD) QUI DÉPEND DU CANTON CHRÉTIEN.
- LES CITOYENS ÉLIRONT LES DÉPUTÉS DU CANTON AUQUEL ILS APPARTIENNENT, QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE.
 - UN LIBANAIS CHIITE VIVANT À JOUNIEH (UNE MUNICIPALITÉ DÉPENDANT DU CANTON CHRÉTIEN) VOTERA POUR ÉLIRE LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ IL RÉSIDE (JOUNIEH), MAIS IL VOTERA POUR SÉLECTIONNER LES DÉPUTÉS DU CANTON CHIITE.





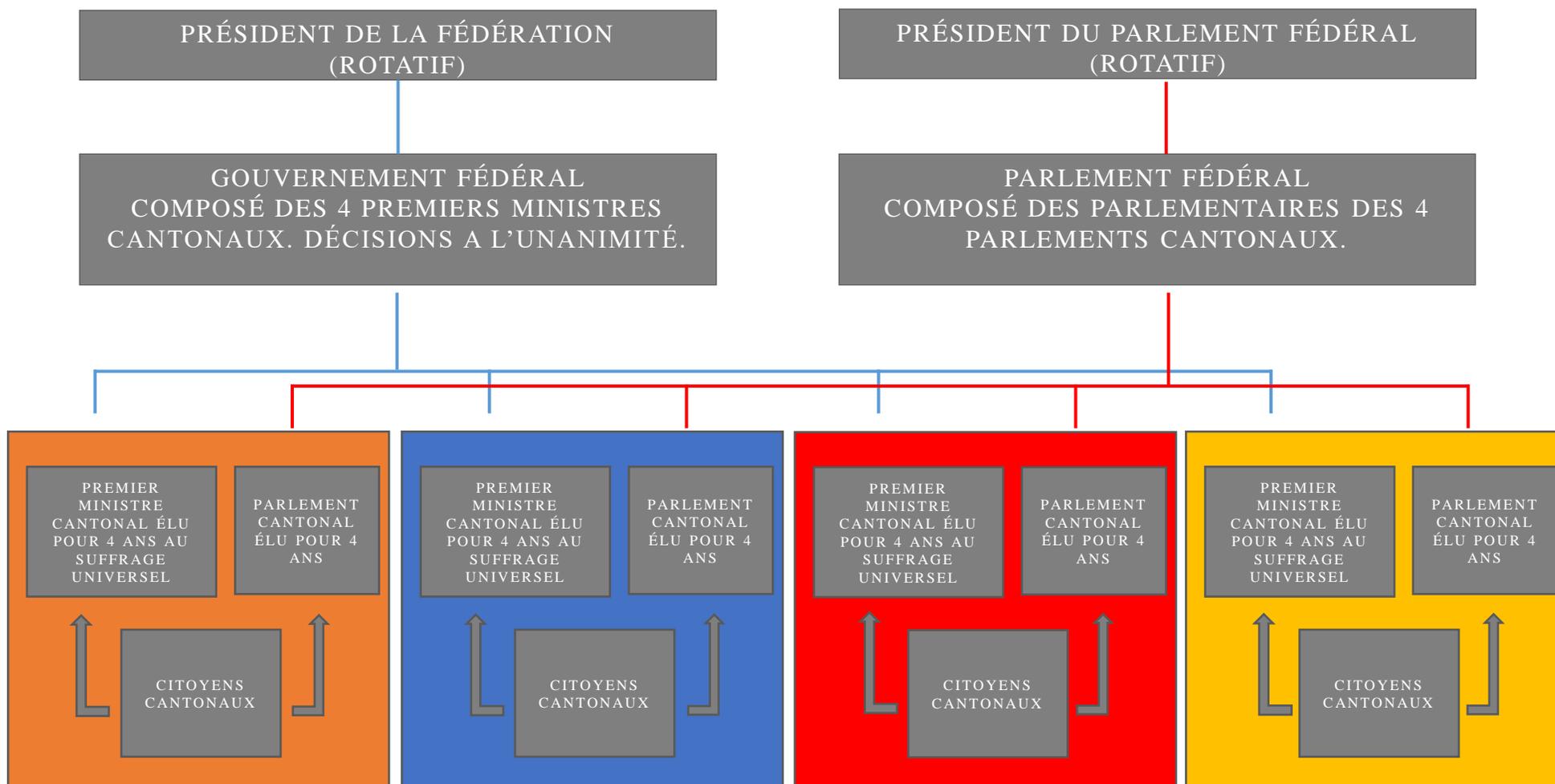
CONSTRUIRE LE LIBAN FÉDÉRAL 4/4

- LE PARLEMENT FÉDÉRAL SERA FORMÉ PAR LES DÉPUTÉS DE CHAQUE CANTON
- CHAQUE CANTON SERA GOUVERNÉ PAR UN GOUVERNEMENT ET UN PREMIER MINISTRE
- LE CONSEIL PRÉSIDENTIEL FÉDÉRAL SERA FORMÉ PAR LES PREMIERS MINISTRES DES CINQ CANTONS, QUI PRÉSIDERONT LE CONSEIL À TOUR DE RÔLE, CHACUN POUR UN AN.





STRUCTURE ORGANISATIONNELLE





DISTRIBUTION DE POUVOIRS

EN APPLICATION DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ ET DE SOLIDARITÉ

AUX CONSEILS MUNICIPAUX

- LES POUVOIRS DES *QAÍMMAQAM* ET *MOUHAFEZ* PASSENT AUX MUNICIPALITÉS
- LES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES (HARD INFRASTRUCTURE): EAU, ÉLECTRICITÉ, DÉCHETS, HÔPITAUX...
- GÉOMÉTRIE VARIABLE PAR « *SCALE-UP* » (*MULTI-ORDER SCALE UP*) DÉPENDAMMENT DE LA TAILLE DU PROJET

AUX GOUVERNEMENTS CANTONAUX

- LA SOUVERAINETÉ EST CANTONALE
- LES POLITIQUES GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU CANTON
- LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT, SÉCURITÉ SOCIALE, RETRAITES, HÔPITAUX, BANQUES...
- LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES (SOFT INFRASTRUCTURE), ÉCOLES, UNIVERSITÉS,...

AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- LA GESTION DES RELATIONS INTERNATIONALES, LA MONNAIE ET LA DÉFENSE
- LES BUDGETS DE STABILISATION (DES ÉQUILIBRES MACROS, DÉFICITS,...)
- LES POLITIQUES D'HARMONISATION (DROITS, JURISPRUDENCE, NIVEAUX DE VIES,...)
- CERTAINES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES AVEC LES CANTONS





MITIGER LE DÉSACCORD SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

- LE DÉSACCORD SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE EST UNE CONSÉQUENCE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE.
- PAR CONSÉQUENT, ATTEINDRE UNE NEUTRALITÉ « DE FACTO » OU « DE JURE » EST IMPORTANT.
- LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE EST UNE AFFAIRE RÉSERVÉE AU POUVOIR FÉDÉRAL; CEPENDANT, TOUTES LES DÉCISIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL PRÉSIDENTIEL SERONT PRISES À L'UNANIMITÉ, ATTRIBUANT AINSI À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL UN DROIT DE VÉTO SUR LES DÉCISIONS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE.
- DE MÊME, L'ADHÉSION DANS LES FORUMS INTERNATIONAUX SERA MAINTENUE (NATIONS UNIES, LIGUE ARABE...), MAIS EN TANT QUE MEMBRE OBSERVATEUR SANS DROIT DE VOTE.
- EN APPLIQUANT LES PRINCIPES DE LA PARA-DIPLOMATIE, CHAQUE CANTON POURRAIT AVOIR DES LIENS COMMERCIAUX ET CULTURELS INTERNATIONAUX AVEC LA POSSIBILITÉ D'ADHÉRER À DES FORUMS INTERNATIONAUX.





ANALYSE COMPARATIVE

FÉDÉRALISME
VS
DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE
VS
FÉDÉRALISME GÉOGRAPHIQUE





PRÉFÉRENCE ET OPTIMALITÉ

CENTRALISME/1926=>1943=>TAËF : LE MODÈLE DÉFAILLANT

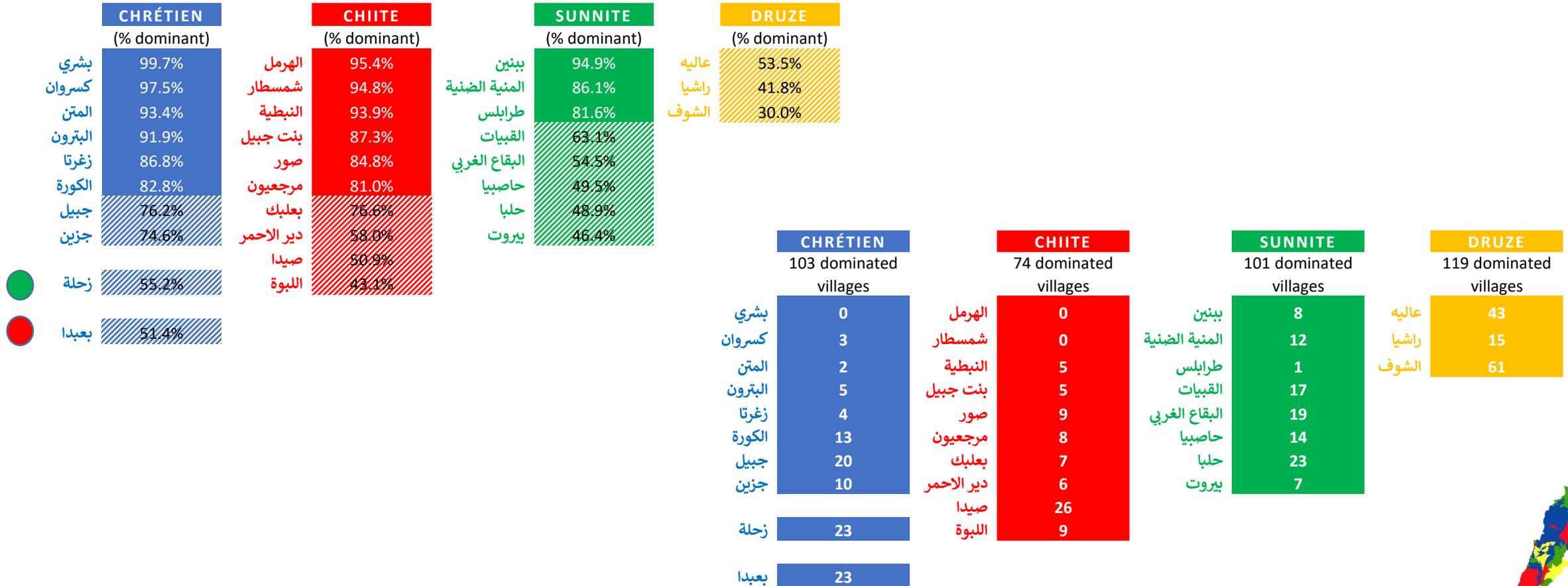
DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE : LA SOLUTION INCOMPLÈTE

FÉDÉRALISME GÉOGRAPHIQUE : LA FAUSSE « BONNE IDÉE »

FÉDÉRALISME ETHNO-GÉOGRAPHIQUE : LA SOLUTION OPTIMALE



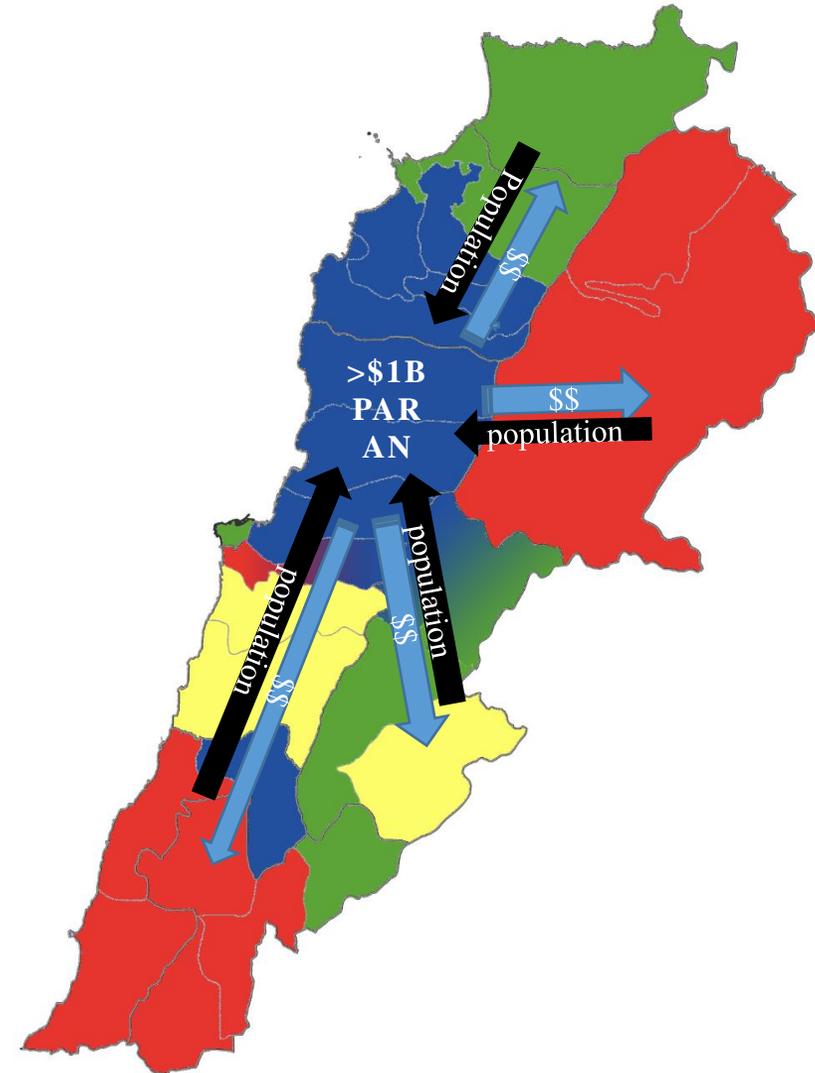
DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE MINORITÉS LOCALES ÉCRASÉES



DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

TRANSFERTS FINANCIERS ET POTENTIEL EXODE DÉMOGRAPHIQUE

- **CHRÉTIENS:** 305 VILLAGES (40%) DES VILLAGES CHRÉTIENS SERONT DOMINÉS PAR D'AUTRES SECTES
- **DRUZES:** 24 VILLAGES (23%) DES VILLAGES DRUZES SERONT DOMINÉS PAR D'AUTRES SECTES
- **CHIITES:** 33 VILLAGES (11%) DES VILLAGES CHIITES SERONT DOMINÉS PAR D'AUTRES SECTES
- **SUNNITES:** 46 VILLAGES (20%) DES VILLAGES SUNNITES SERONT DOMINÉS PAR D'AUTRES SECTES

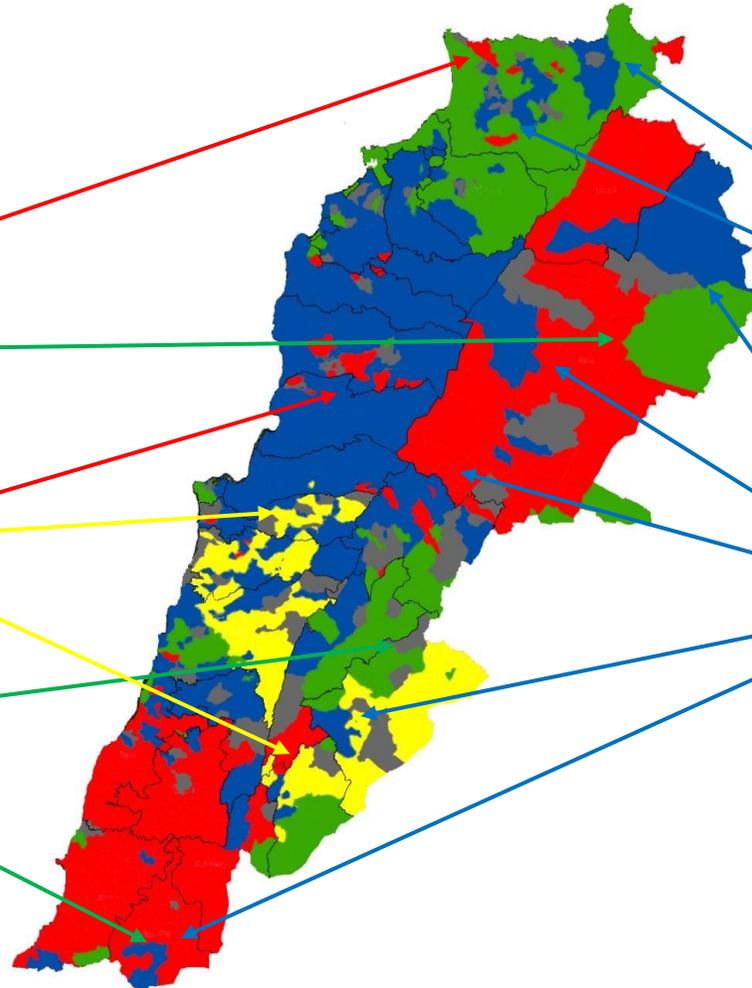


DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

LA RÉALITÉ POLITIQUE – LIQUIDATION DES MINORITÉS RÉGIONALES

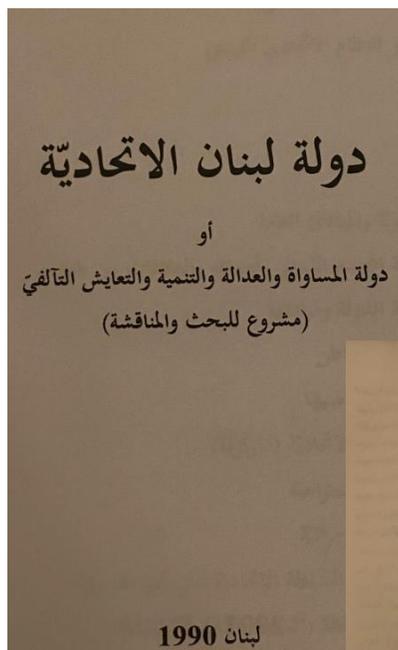
LES ENCLAVES
CHIITES DRUZES
ET SUNNITES
SERONT SOUMISES
AU POUVOIR
«LOCAL» DE LA
MAJORITÉ LOCALE
DOMINANTE

LES ENCLAVES
CHRÉTIENNES
RÉGIONALES
SERONT SOUMISES
AU POUVOIR
«LOCAL» DE LA
MAJORITÉ LOCALE
DOMINANTE

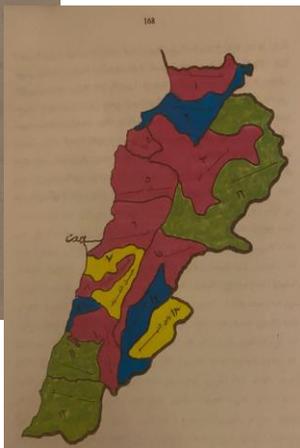


FÉDÉRALISME GÉOGRAPHIQUE

(PROJET ANTOINE NAJM & AL, 2007)



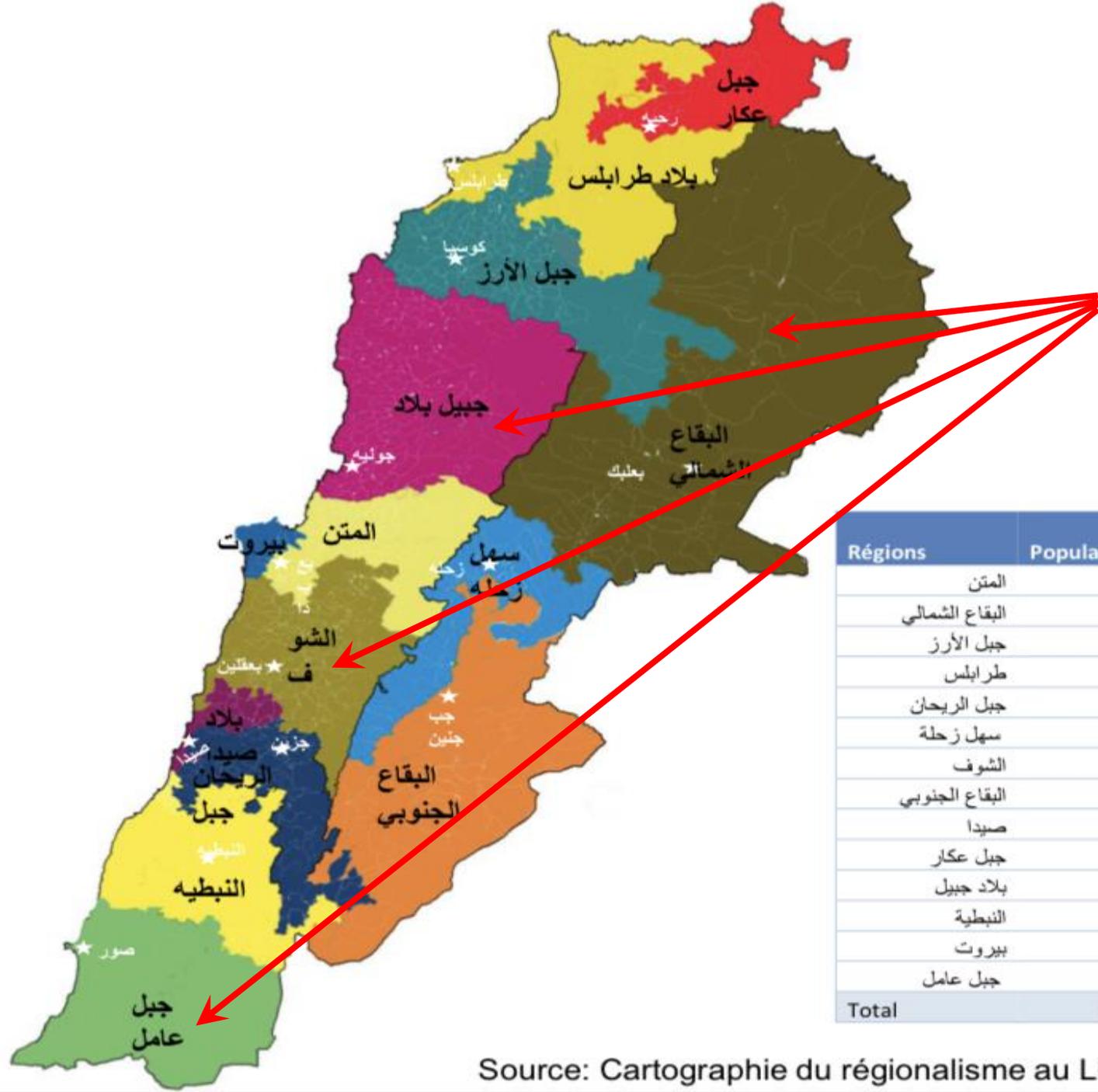
CARTOGRAPHIE
PRÉSENTÉE
DANS LE PROJET
DE
FÉDÉRALISME
GÉOGRAPHIQUE
DATÉE DE 2007



- ABSENCE DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ ET SUBSIDIARITÉ
- APPLICATION DE LA DÉMOCRATIE HORS «KOINONIA»
- ABSENCE DE PERSONNALITÉ MORALE DES RÉGIONS
- CONSEIL CONSTITUTIONNEL DÉCIDEUR ULTIME
- UN PARLEMENT FÉDÉRAL BICAMÉRAL PARITAIRE 50/50
- 17 PARLEMENTS RÉGIONAUX
- PAS DE CITOYENNETÉ CANTONALE
- MINORITÉS LOCALES ÉCRASÉES



**PROBLÈME MAJEUR DU
FÉDÉRALISME GÉOGRAPHIQUE :
LES VILLAGES MINORITAIRES
SERONT SOUMIS À LA DÉCISION
INCONTRÔLÉE DES MAJORITÉS
DANS CHAQUE RÉGION**



Régions	Population *	Supérficie (approx)	Structure confessionnelle
المتن	184981	450	Grande majorité chrétienne
البقاع الشمالي	275362	2600	Majorité chiite, minorités sunnite et chrétienne
جبل الأرز	201396	900	Grande majorité chrétienne
طرابلس	437373	850	Grande majorité sunnite
جبل الريحان	109916	450	Grande majorité chrétienne
سهل زحلة	129835	600	Majorité chrétienne, minorités sunnite et chiite
الشوف	240761	600	Majorité druze, importante minorité chrétienne
البقاع الجنوبي	187533	950	Majorité sunnite, minorités mixte
صيدا	115220	150	Grande majorité sunnite
جبل عكار	107572	350	Majorité chrétienne, importante minorité sunnite
بلاد جبيل	217941	1100	Grande majorité chrétienne
النبطية	239145	600	Grande majorité chiite
بيروت	594673	100	Mixte (chrétiens et sunnites, minorité chiite)
جبل عامل	337258	700	Grande majorité chiite
Total	3378966	10400	

Source: Cartographie du régionalisme au Liban – Albert Kostanian et Joy Homsy

TABLEAU COMPARATIF

	PROJET ITTIHADIYOUN	PROJET DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE	PROJET ANTOINE NAJM
SYSTÈME	FÉDÉRAL <input checked="" type="checkbox"/>	CENTRALISÉ AVEC DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE <input type="checkbox"/>	PARTIELLEMENT DÉCENTRALISÉ <input type="checkbox"/>
ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE	5 CANTONS INCLUS BEYROUTH (BCD) <input checked="" type="checkbox"/>	30 GOUVERNORAT/ CASA + BEYROUTH <input type="checkbox"/>	16 DISTRICT/MOUHAFAZAT + BEYROUTH <input type="checkbox"/>
SUBSIDIARITÉ	ARTICLE 20 <input checked="" type="checkbox"/>	INEXISTANT <input type="checkbox"/>	INEXISTANT <input type="checkbox"/>
DROITS DES MINORITÉS	PRÉSERVÉS <input checked="" type="checkbox"/>	SACRIFIÉS <input type="checkbox"/>	SACRIFIÉS <input type="checkbox"/>
SOUVERAINETÉ ET POUVOIR LÉGISLATIF	CANTONALE (4 PARLEMENTS) <input checked="" type="checkbox"/>	NATIONALE (SYSTÈME ACTUEL TAEF) <input type="checkbox"/>	NATIONALE (PARLEMENT CENTRAL PARITAIRE CHRÉTIENS ET MUSULMANS COMPOSÉ DE DEUX CHAMBRES) <input type="checkbox"/>
POUVOIRS EXÉCUTIFS	GOUVERNEMENT CANTONAL <input checked="" type="checkbox"/>	SYSTÈME ACTUEL TAEF <input type="checkbox"/>	16+1 GOUVERNEMENTS RÉGIONAUX <input type="checkbox"/>
CITOYENNETÉ	CANTONALE <input checked="" type="checkbox"/>	NATIONALE <input type="checkbox"/>	NATIONALE <input type="checkbox"/>





CONCLUSION: FÉDÉRALISME, PAIX ET PROSPÉRITÉ

- CONTRAIREMENT À LA CONSTITUTION EXISTANTE DU SYSTÈME POLITIQUE CENTRALISÉ (TAËF), QUI A GÉNÉRÉ DES CRISES ET DES GUERRES AU COURS DES 80 DERNIÈRES ANNÉES, LA CONSTITUTION DE LA « RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU LIBAN » EST CONÇUE POUR BIEN PROFITER DE LA RICHESSE MULTICULTURELS DES GROUPES LIBANAIS. , D'UNE MANIÈRE A DÉVELOPPER UN LIBAN PACIFIQUE ET PROSPÈRE.
- LA CONSTITUTION DE LA « RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU LIBAN » GARANTIRA DES DROITS ÉGAUX À TOUS LES LIBANAIS ET NE PRIVILÉGIERA AUCUN CITOYEN NI AUCUNE COMMUNAUTÉ.
- LA FOI, LA RELIGION OU L'ETHNICITÉ, PILIERS DU TISSU SOCIAL MULTICULTUREL LIBANAIS, SERONT PRÉSERVÉES ET TRANSFORMÉES EN ATOUT PLUTÔT QU'EN FARDEAU.
- L'OBJECTIF PREMIER RESTE DE POUVOIR METTRE EN PLACE UN CADRE QUI PERMETTRAIT AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DE VIVRE CÔTE À CÔTE DANS LA PAIX ET L'HARMONIE TOUT EN PERPÉTUANT LEUR PATRIMOINE CULTUREL.
- CONTRAIREMENT À LA PARTITION, QUI SÉPARE LES GENS LES UNS DES AUTRES, LA FÉDÉRATION EST LA REDISTRIBUTION DU POUVOIR ENTRE DIVERS GROUPES QUI CONSTITUENT UN PAYS UNIFIÉ.





“DES INNOCENTS NE
SAVAIENT PAS QU’UNE
CHOSE ÉTAIT IMPOSSIBLE...
ALORS ILS L’ONT FAITE..!”

